Collectivité de VILLECERF

Conseillers afférents au Conseil municipal : **15**Conseillers en exercice : **15**Conseillers qui ont pris part à la délibération : **15**

Date de la convocation du Conseil Municipal: 21 octobre 2020

Date d'affichage: 21 octobre 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL L'an deux mille vingt, le 2 novembre, à 19 h

Le conseil municipal de la Commune de Villecerf dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence du maire, François DEYSSON.

<u>Présents</u>: François DEYSSON; Jacques ILLIEN; Mélanie LAMOTTE; Louis de ROYS; Jean-Paul LENFANT, Antonio TAPADAS; Claude LAZARO; Patrick REBEYROL; Franck ÉTANCELIN; Fabien HERREMAN; Emmanuel CENDRIER, Nadia LEFAY; Aurélie CADIN; Carlos VALERO

Pouvoirs 1 excusés : Chantal BRIANE donne pouvoir à François DEYSSON

Absents: 0

Secrétaire de séance : Jacques ILLIEN a été élu secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION 7.5/2020-048

OBJET: Demande de subvention: Achat d'un désherbeur mécanique pour le cimetière

Le maire adjoint, Mélanie LAMOTTE

EXPOSE:

Notre commune s'étant engagée, depuis 2017, dans une démarche de réduction d'usage des produits phytosanitaires sur les espaces communaux (espaces verts, voiries, ...) avec l'appui du Département a obtenu le label Zéro phyt'eau.

Un diagnostic des pratiques au cimetière avait été effectué, en janvier 2018, par la direction départementale de l'eau, de l'environnement et de l'agriculture.

Un gravillonnage important des allées secondaires (120 T) a été mis en œuvre sur la base des recommandations faites à l'issue du diagnostic, mais le temps passant, les adventices réapparaissent dans ces allées.

Il est nécessaire d'avoir recours à une technique de désherbage adaptée aux surfaces gravillonnées.

PRÉCISE

Considérant que, dans ce cadre :

- L'emploi d'outils de désherbage mécanique est préconisé,
- L'achat de ce type de matériel peut faire l'objet d'un financement à hauteur de 30% à 40 % du Département, sur un montant H.T. d'investissement plafonné. Le montant H.T du matériel acheté étant de 2 792.20 €.
- L'achat d'un désherbeur mécanique motorisé pour le désherbage régulier des allées secondaires du cimetière a été effectué, en octobre 2020, pour répondre à un besoin immédiat référé aux besoins des administrés, lors de la Toussaint,

PROPOSE

 De solliciter la subvention correspondante auprès du Département précisée dans une notice adéquate.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

<u>SOLLICITE</u> la subvention correspondante auprès du Département de Seine-et-Marne <u>S'ENGAGE</u> à ce que ce matériel soit utilisé conformément aux recommandations du Département, dans un objectif de réduction d'usage des produits phytosanitaires

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme,

Rendu exécutoire le 3 novembre 2020, le maire, François DEYSSON

Page 1 sur 1